



(B3-29) - 813 - 1/2 - 2705 - 2705 - A0 - 3208171536003

Lieu de consommation :

SARL CLARIANA
ROUTE
DE MOLLANS
N°524
84110 FAUCON

CLARIANA
ROUTE DE MOLLANS
N°524
84110 FAUCON
France

Votre service clients :

Pour tout renseignement :

portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Tél : 098 098 10 07

Coût d'un appel local selon opérateur



serviceclients.em.fr@antargaz.com



ANTARGAZ Energies
Service Clients GAZ ELECTRICITE
TSA 44130
54041 NANCY CEDEX

Vos références client :

Code client : F/E21002786

Point De Livraison : 30002580992269

Vos informations contrat :

Numéro contrat : 800049096

OSM Prix Fixe CU

Offre prix de marché – avec ARENH

Contractant :

CLARIANA

Urgence dépannage Enedis :

0 811 88 22 00 Service 0,05 € / appel
+ prix appel

Facture N° : FR0000215595 du 17/08/2022

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 01/09/2022

Antargaz Electricité	1394,96€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité	407,45€
Taxes et contributions	-0,73€
Montant Hors TVA	1879,72€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	1879,72€
Montant TVA	375,94€
Montant TTC de la facture	2255,66€
Solde avant facturation *	0,00€

Montant à payer

2255,66€

Prochain relevé vers le 13/09/2022

Prochaine facture vers le 13/09/2022

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :

Selon la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 01/09/2022

Montant : 2 255,66€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte :

SARL CLARIANA

Banque :

BNP PARIBAS

Iban :

FR7630004****40*****893**

BIC :

BNPAFRPPXXX

RUM :

00E00000080004909601

ICS :

FR51ZZZ000256

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, ANTARGAZ prévoit la mise en place du prélèvement SEPA à partir du 1er février 2014. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez consulter le site antargaz.fr, rubrique "F.A.Q"

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients



Détail de votre facture :

Document à conserver 10 ans

2/2

Numéro : FR0000215595

Vos références client :

Code Client : F/E21002786
 Identifiant PDL : 30002580992269
 Option Tarifaire : Courte Utilisation

Données de comptage :

Référence compteur : 25809922
 Type de compteur : PME-PMI
 Puissance souscrite (kVA) : HPH: 120 / HCH: 120 / HPE: 120 / HCE: 120

Prestations	index compteur en kWh			Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index					

Antargaz Electricité

Abonnement du 01/09/2022 au 30/09/2022 sur la base de 210,00 €/an

210,00 €/an 17,50 20,0%

Consommation du 15/07/2022 au 14/08/2022

Consommation Heures Creuses Ete du 15/07/2022 au 14/08/2022	99691	102337	2646	1	2646	0,03246 €/kwh	85,89	20,0%
Consommation Heures Creuses Hiver du 15/07/2022 au 14/08/2022	32784	32784	0	1	0	0,06499 €/kwh	0,00	20,0%
Consommation Heures Pleines Ete du 15/07/2022 au 14/08/2022	284135	292387	8252	1	8252	0,05480 €/kwh	452,21	20,0%
Consommation Heures Pleines Hiver du 15/07/2022 au 14/08/2022	69494	69494	0	1	0	0,08856 €/kwh	0,00	20,0%
ARENH - écrêtement (6) Heures Creuses Ete du 15/07/2022 au 14/08/2022	99691	102337	2646	1	2646	0,07702 €/kwh	203,79	20,0%
ARENH - écrêtement (6) Heures Pleines Ete du 15/07/2022 au 14/08/2022	284135	292387	8252	1	8252	0,07702 €/kwh	635,57	20,0%

Utilisation du réseau public de distribution d'électricité (identique pour tous les fournisseurs)

Composante comptage - Reprise du 15/07/2022 au 13/08/2022					-30	0,64356 €/J	-19,31	20,0%
Composante comptage - Echu du 15/07/2022 au 31/07/2022					17	0,64356 €/J	10,94	20,0%
Composante comptage - Echu du 01/08/2022 au 14/08/2022					14	0,65819 €/J	9,21	20,0%
Composante comptage - Echu du 15/08/2022 au 13/09/2022					30	0,65819 €/J	19,75	20,0%
Composante gestion - Reprise du 15/07/2022 au 13/08/2022					-30	0,5063 €/J	-15,19	20,0%
Composante gestion - Echu du 15/07/2022 au 31/07/2022					17	0,5063 €/J	8,61	20,0%
Composante gestion - Echu du 01/08/2022 au 14/08/2022					14	0,51584 €/J	7,22	20,0%
Composante gestion - Echu du 15/08/2022 au 13/09/2022					30	0,51584 €/J	15,48	20,0%
Composante soutirage part fixe - Reprise du 15/07/2022 au 13/08/2022					-3600	0,03181 €/kVA/J	-114,52	20,0%
Composante soutirage part fixe - Echu du 15/07/2022 au 31/07/2022					2040	0,03181 €/kVA/J	64,89	20,0%
Composante soutirage part fixe - Echu du 01/08/2022 au 14/08/2022					1680	0,03512 €/kVA/J	59,00	20,0%
Composante soutirage part fixe - Echu du 15/08/2022 au 13/09/2022					3600	0,03512 €/kVA/J	126,43	20,0%
Composante soutirage HCE du 15/07/2022 au 31/07/2022				1	1451	0,018 €/kWh	26,12	20,0%
Composante soutirage HPE du 15/07/2022 au 14/08/2022				1	8252	0,0228 €/kWh	188,15	20,0%
Composante soutirage HCE du 01/08/2022 au 14/08/2022				1	1195	0,0173 €/kWh	20,67	20,0%

Taxes et contributions

CTA (1) du 15/07/2022 au 13/09/2022	172,50	21,93 %	37,83	20,0%
TCCFE (2) du 15/07/2022 au 14/08/2022	10898	0,00221 €/kwh	24,08	20,0%
TDCFE (2) du 15/07/2022 au 14/08/2022	0	0 €/kwh	0,00	20,0%
CSPE (3) du 15/07/2022 au 14/08/2022	10898	0,00050 €/kwh	5,45	20,0%
CSAE (4) Heures Creuses Ete du 15/07/2022 au 14/08/2022	2646	0,0 €/kwh	0,00	20,0%
CSAE (4) Heures Pleines Ete du 15/07/2022 au 14/08/2022	8252	0,0 €/kwh	0,00	20,0%
CEE (5) du 15/07/2022 au 14/08/2022	10898	0,00098 €/kwh	10,68	20,0%
Remboursement TDCFE du 15/04/2022 au 14/05/2022 le		null €	-0,73	20,0%

Montant base taxable TVA 20,0 % sur 1879,72 €

375,94€

Total HT

1879,72€

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 15/07/2021 au 14/08/2021	11578	Réelle
Période de la relève du 15/08/2021 au 14/09/2021	5638	Réelle
Période de la relève du 15/09/2021 au 14/10/2021	8982	Réelle
Période de la relève du 15/10/2021 au 14/11/2021	5839	Réelle
Période de la relève du 15/11/2021 au 14/12/2021	4283	Réelle
Période de la relève du 15/12/2021 au 14/01/2022	2770	Réelle
Période de la relève du 15/01/2022 au 14/02/2022	2736	Réelle
Période de la relève du 15/02/2022 au 14/03/2022	1948	Réelle
Période de la relève du 15/03/2022 au 14/04/2022	1708	Réelle
Période de la relève du 15/04/2022 au 14/05/2022	663	Réelle
Période de la relève du 15/05/2022 au 14/06/2022	3280	Réelle
Période de la relève du 15/06/2022 au 14/07/2022	17788	Réelle

Votre Bilan de Facturation		
Période Du 18/08/2021 au 17/08/2022	Montant HTT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	2076,55	3036,61
Montant de la consommation facturée	8609,06	11741,78
Montant des prestations et services souscrits	-0,73	-0,88
Montant total facturé en Euros		14777,52

Informations :

(1)CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.
(2)TCCFE et TDCFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité. Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.
(3)CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.
(4)CSAE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.
(5)CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.
(6) Complément ARENH conformément à l'article 6.a.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.
Toute réclamation doit être adressée par écrit à votre Service Clients ou par courriel à l'adresse : serviceclients.em.fr@antargaz.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

